

L'INSTRUCTION AUX COMMUNAUTÉS GRECQUES DE ROUMANIE
(1869-1878)¹

Les communautés grecques de Roumanie constituent à cause de leur longue vie et leur état florissant un chapitre extrêmement intéressant de l'histoire de l'Hellénisme de la diaspora. Il existe une riche bibliographie concernant les Grecs de Roumanie depuis leur installation dans les Principautés Roumaines (fin 18^e s. - début 19^e s.) jusqu'à l'Insurrection Grecque de 1821². Au contraire, nous n'avons qu'une bibliographie bien limitée pour la vie et l'activité de ces communautés après 1821 et surtout pendant les trois dernières décennies critiques du 19^e siècle³.

Dans cet exposé on suivra une des activités de l'Hellénisme de Roumanie, l'instruction⁴, telle qu'elle se présente d'après les sources grecques. On examinera la période depuis 1869, année de la fondation à Athènes du Syllogue pour la propagation des lettres grecques⁵, à l'assistance morale et l'aide économique duquel l'Hellénisme asservi et celui de la diaspora doit une grande partie de son activité sur l'enseignement, jusqu'à 1878, année de la proclamation de Roumanie en état indépendant.

Les communautés grecques de Roumanie ont été reconnues officiellement par le prince Couza en 1860. Depuis ce temps toutes les communautés étrangères de Roumanie doivent être organisées sur un statut, ce que leur donnait le droit d'agir comme *personnes civiles*. C'est après cette époque

1. Communication présentée au III^{ème} Congrès International des Études du Sud-Est Européen, Bucarest, 4-10 septembre 1974.

2. La bibliographie relative voir surtout dans Ariadna Camariano-Cioran, *Les académies princières de Bucarest et de Jassy et leurs professeurs*, Thessaloniki 1974, pp. 679-711.

3. Voir Cornelia Papacostea-Danielopolu, «La vie culturelle des communautés grecques de Roumanie dans la seconde moitié du XIX^e siècle», *Revue des Études Sud-Est Européennes*, t. VII, 1969, pp. 475-493.

4. Pour l'instruction grecque en Roumanie jusqu'à 1821 voir Théod. Athanassiou, *Περὶ τῶν Ἑλληνικῶν σχολῶν ἐν Ρουμανίᾳ*, (Des écoles grecques en Roumanie), Athènes 1898/1899; D. Economides, «Les écoles grecques en Roumanie jusqu'à 1821», *L'Hellénisme Contemporain*, t. II, série 3, 1949, pp. 274-289 et série 4, 1950, pp. 245-259; voir aussi la bibliographie relative dans Ariadna Camariano-Cioran, *op. cit.*, pp. 679-711.

5. Voir *Ἡ δράσις τοῦ Συλλόγου κατὰ τὴν ἑκατονταετίαν 1869-1969*. (L'activité du Syllogue pendant le centenaire 1869-1969), Athènes 1970.

qu'on a commencé à fonder la plupart des églises et des écoles des communautés grecques de Roumanie. L'État Grec, surtout depuis 1869, leur offre son assistance morale par le Ministère des Affaires Étrangères et ses Consulats en Roumanie d'une part et par le Syllogue pour la propagation des lettres grecques de l'autre.

Pendant cette même période le Gouvernement Grec faisait des efforts pour le développement intellectuel de l'Hellénisme asservi et de la diaspora. Sa politique était imposée et par la nécessité de défendre l'Hellénisme contre les propagandes étrangères. En 1869, dans une circulaire du Ministère des Affaires Étrangères adressée aux Ambassades et aux Consulats Grecs on a souligné que

rien ne peut consolider l'Hellénisme et le sentiment

national des Hellènes autant que l'éducation grecque et la langue¹.

Dans une autre circulaire de 1871 on recommande aux communautés grecques de Roumanie la fondation des syllogues pour la propagation des lettres grecques², étant donné que les syllogues étaient, ainsi que les communautés, les facteurs principaux pour la fondation et l'entretien des écoles.

Cet exposé est fondé sur la correspondance du Ministère des Affaires Étrangères de la Grèce avec ses Consulats en Roumanie et le Syllogue pour la propagation des lettres grecques, sur les statuts des communautés grecques de Roumanie et les règlements des écoles qui y ont fonctionné, ainsi que sur la Presse grecque de Roumanie. D'après ces sources on peut suivre l'activité des communautés grecques de Bucarest, Brăila Galați, Buzău, Călărăssi, Calafat, Constanța, Giurgiu, Ismail, Soulina, Tulcea, Turnu—Măgurelle, Turnu—Severin et Urlați, au sujet de l'instruction. Pour les autres communautés ou petites colonies grecques de Roumanie nous ne disposons pas d'informations.

La communauté grecque de Bucarest a été organisée à peine le 1874, après des efforts constants du consul de la Grèce à Bucarest Kl. Rangavis pleinement soutenu sur cette tâche par l'archimandrite Grec Gr. Gogos. Parmi les intentions de cette communauté était la fondation d'une école³.

1. 'Αρχεῖον Ὑπουργείου Ἐξωτερικῶν τῆς Ἑλλάδος, Κεντρικὴ Ὑπηρεσία, (Archives du Ministère des Affaires Étrangères de la Grèce, Service Centrale), A.Y.E./K.Y., 1869, 77/3, n° 46, 15 juillet 1869, et n° 5979, 10 septembre 1869.

2. Il s'agit de la circulaire confidentielle n° 6863/7 juillet 1871; v. A. Manos au Ministère des Affaires Étrangères, n° 1137, 19 août 1871, A.Y.E./K.Y., 1871, 77/3. La correspondance du Ministère des Affaires Étrangères avec ses Consulats en Roumanie, ainsi qu'avec le Syllogue pour la propagation des lettres grecques, dont on fait mention dans cet exposé, est en grec.

3. Kl. Rangavis au Ministère des Affaires Étrangères, n° 883, 24 mai 1874, A.Y.E./

En 1875, avec la contribution de Kl. Rangavis, on a réussi à fonder une école primaire de garçons¹. L'école, qui était privée, fonctionnait sous la surveillance du comité de la communauté grecque de Bucarest laquelle avait entrepris la plus grande partie de l'entretien de cette école². Le prêtre Grec Féamboli, directeur de l'école, et deux Instituteurs enseignaient le grec, le roumain et le français, ainsi que l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'histoire sacrée et la calligraphie³.

En Janvier 1876 le comité de la communauté grecque de Bucarest avait procédé à l'institution d'une bourse pour les enfants pauvres provenant même de la Grèce libre ou assujétie qui pourraient suivre des cours à l'école de Bucarest⁴. Pendant le premier semestre de l'année scolaire 1875-1876 les élèves étaient 16⁵, tandis qu'en mars 1876 leur nombre s'éleva à 35, dont 15 étaient des boursiers de la communauté grecque de Bucarest⁶. Nous remarquons que 4 jeunes filles étaient enseignées par la femme du prêtre Féamboli⁷.

Pendant cette période ont également fonctionné à Bucarest deux écoles grecques privées: le «*Ἑλληνικὸν Ἐκπαιδευτήριον*» (Institut Hellénique), fondé en 1870 par le journaliste et écrivain Thomas Paschidis⁸, et l'*Institution de jeunes filles* de Marigo Tépenguiosi⁹.

A la communauté florissante de Brăila ont été fondés en 1870 deux

K.Y., 1874, 77/3; v. aussi le journal *Ἡ Ἱρις* (Iris), n° 291, 26 mai 1874, p. 1. Nous citons qu'en 1871 on a aussi procédé à l'organisation de la communauté grecque de Bucarest; v. *Ἡ Ἱρις* (Iris), n° 170, 17 Octobre 1871, p. 3 et n° 173, 19 novembre 1871; p. 2.

1. Kl. Rangavis au Ministère des Affaires Étrangères, n° 177, 14 février 1876, A.Y.E./K.Y., 1876, 36/5.

2. Voir la proclamation du Comité de la Communauté Grecque de Bucarest, 1 février 1876, dans A.Y.E./K.Y., 1876, 36/5 et dans le journal *Οἱ Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllagues de Brăila), n° 148, 20 février 1876.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. Kl. Rangavis au Ministère des Affaires Étrangères, n° 177, 14 février 1876, A.Y.E./K.Y., 1876, 36/5.

6. Kl. Rangavis au Ministère des Affaires Étrangères, n° 380, 8 mars 1876, A.Y.E./K.Y., 1876, 77/3.

7. Kl. Rangavis au Ministère des Affaires Étrangères, n° 177, 14 février 1876, A.Y.E./K.Y., 1876, 36/5.

8. A. Manos au Ministère des Affaires Étrangères, n° 874, 6 juillet 1871, A.Y.E./K.Y., 1871, 77/3. Pour la vie et l'activité de Th. Paschidis voir J. Chatjiphotis, *Θ. Α. Πασχίδης, 1836-1890* (Th. A. Paschidis 1836-1890), Athènes 1974.

9. *Ἡ Ἱρις* (Iris), n° 134, 4 juillet 1870, p. 2.

syllogues grecs: le Syllogue Philomuse de Brăila¹ et le Syllogue Philanthropique «*Hermes*»².

Le Syllogue Philanthropique de Brăila avait fondé et entretenu une *école primaire de garçons*, où les enfants pauvres de la communauté grecque pouvaient suivre des cours gratuitement³. Cette école avait fonctionné depuis 1870 suivant le système de l'enseignement simultané sous la direction de l'instituteur On. Kavadias⁴ et depuis 1872 suivant le système de l'enseignement mutuel sous la direction de l'instituteur G. Magnis qui a été envoyé par le Syllogue pour la propagation des lettres grecques⁵.

Dans le but d'offrir l'enseignement aux jeunes filles pauvres de la communauté grecque, le Syllogue Philomuse de Brăila fonda en 1870 une *institution de jeunes filles* qu'il entretenait avec la contribution financière des membres de la communauté⁶. Dans cette école enseignait la directrice Euphr. Fountotou et sa soeur Sophie, ainsi que l'archimandrite Gr. Gogos⁷. Au début de 1873 le Syllogue Philomuse avait nommé un comité pour la réorganisation de cette école. Ce comité avait décidé l'introduction du système de l'enseignement mutuel dans la classe inférieure de l'école et l'institution de deux autres classes où l'on appliquerait le système de l'enseignement si-

1. Voir le statut de ce syllogue: *Καταστατικὸν τοῦ Ἑλληνικοῦ Φιλομούσου Συλλόγου Βραΐλας*. Λόγος ἐκφωνηθεὶς τὴν 9 Ἰανουαρίου 1872, ἡμέραν τῆς ἐπετείου ἐορτῆς τοῦ ἐν Βραΐλᾳ Ἑλληνικοῦ Φιλομούσου Συλλόγου ὑπὸ τοῦ προέδρου αὐτοῦ Ἐπαμεινώνδα Γεωργαντοπούλου, ἱατροῦ. Καὶ ἡ Συνέλευσις τῆς 16 Ἰανουαρίου. Βραΐλα, ἐκ τοῦ τυπογραφείου «τὸ Τρίγωνον» 1872. Voir aussi le compte-rendu de ce Syllogue pour l'année 1873: Ὁ Ἑλληνικὸς Φιλόμουσος Σύλλογος. Λογοδοσία τῶν γενομένων ἀπὸ τῆς 22 Ἰουλίου 1873 μέχρι τῆς 28 Ἰανουαρίου 1874. Ἀναγνωσθεῖσα τῇ 28 Ἰανουαρίου 1874 ὑπὸ Δ. Ἀλεξανδρίδου, ἱατροῦ, Προέδρου, Βραΐλα, 1874.

2. Ἡ Ἴρις (Iris), n° 214, 13 novembre 1872, p. 3.

3. Vice-Consul de la Grèce à Brăila au Ministère des Affaires Étrangères, n° 774, 3 janvier 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3; Ἡ Ἴρις (Iris), n° 214, 13 novembre 1872, pp 2-3.

4. Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας (Les Syllogues de Braila), n° 3, 9 février 1873, p. 9.

5. Ἡ Ἴρις (Iris), n° 214, 13 novembre 1872, pp. 2-3; Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας (Les Syllogues de Brăila), n° 23, 28 juin 1873, pp. 90-91.

6. Vice-Consul de la Grèce à Brăila au Ministère des Affaires Étrangères, n° 774, 3 janvier 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3; voir aussi: *Καταστατικὸν τοῦ Ἑλληνικοῦ Φιλομούσου Συλλόγου Βραΐλας* . . ., (Statut du Syllogue Philomuse de Brăila . . .), *op. cit.*, p. 6.

7. Καταστατικὸν τοῦ Ἑλληνικοῦ Φιλομούσου Συλλόγου Βραΐλας . . . (Statut du Syllogue Philomuse de Brăila . . .), *op. cit.*, pp. 20-21; Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας (Les Syllogues de Brăila), n° 23, 28 juin 1873, pp. 89-90.

multané¹. On avait aussi projeté l'institution d'une classe supérieure pour l'enseignement du grec ancien².

La communauté grecque de Brăila ainsi que ses deux syllogues avaient aussi l'intention de fonder une *école de commerce*, mais nous ne savons pas si ce projet a été réalisé³.

A Brăila ont aussi fonctionné les écoles privées grecques suivantes: une *école primaire de garçons de Nic. Papas*⁴, le «*Εκπαιδευτήριο*» (*Institut*) de Dém. Apostolatos⁵, le «*Ελληνοεμπορικόν Διδασκαλείον*» (*école de commerce*) de G. Dervenis, fondées en 1875⁶, le «*Εκπαιδευτήριο*» (*Institut*) de Ch. Dimopoulos, fondé aussi en 1875⁷, et une *Institution de jeunes filles* de Pénélope Loutsatou⁸.

La communauté grecque de Galați⁹, avait décidé en 1872 la fondation d'une *institution de jeunes filles*, laquelle fonctionnerait après le mois d'avril 1873¹⁰, ainsi que la fondation d'une *école préparatoire de garçons* pour les enfants pauvres¹¹.

Sur cette dernière école nous avons des renseignements jusqu'au mois de septembre 1873¹². On témoigne qu'elle a fonctionné comme école d'enseignement mutuel dans un édifice construit aux frais de la communauté

1. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 7, 9 mars 1873, p. 28 et n° 23, 28 juin 1873, p. 90.

2. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 24, 5 juillet 1873, pp. 94-96 et n° 43, 1 novembre 1873, p. 170.

3. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 15, 4 mai 1873, p. 53 et n° 17, 17 mai 1873, p. 67.

4. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 22, 21 juin 1873, p. 88.

5. *Ἡ Ἴρις* (Iris), n° 298, 21 août 1874, p. 4.

6. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 109, 15 février 1875, p. 440.

7. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 128, 29 septembre 1875.

8. *Ἡ Ἴρις* (Iris), n° 387, 5 juin 1878, p. 4.

9. Organisée en 1864, dont voir le statut: *Κανονισμός τῆς ἐν Γαλατσίῳ Ἑλληνικῆς Κοινότητος*, 19 Ἰανουαρίου 1864 (Règlement de la Communauté Grecque à Galați, 19 janvier 1864).

10. *Consul de la Grèce à Galați au Ministère des Affaires Étrangères*, n° 431, 3 juillet 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3.

11. *Ibid.* On témoigne que cette école avait été fondée en 1864 —voir *Κανονισμός τῆς Προκαταρκτικῆς Σχολῆς τῆς ἐν Γαλατσίῳ Ἑλληνικῆς Κοινότητος* (Règlement de l'école préparatoire de la Communauté Grecque de Galați), Galați, 1 novembre 1864— mais nous ne connaissons pas la durée de son fonctionnement. Il est probable que cette école avait fonctionné de nouveau en 1872.

12. *Οι Σύλλογοι Βραϊλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 34, 8 septembre 1873, p. 134.

grecque et que le Ministère des Affaires Étrangères de la Grèce avait accepté de lui fournir les livres nécessaires¹.

Pour l'Institution de jeunes filles il n'y a pas de renseignements précis; nous connaissons néanmoins que le Syllogue pour la propagation des lettres grecques avait décidé de lui fournir les livres nécessaires². Il est sûr qu'en février 1875 cette école ne fonctionnait plus, étant donné que Topalis, membre du comité de «*Ἀναγνωστήριον*» (*Bibliothèque*) grecque de Galați, proposa la fondation d'une institution de jeunes filles, en invoquant l'opinion de J. Michelet selon laquelle

*élèver une fille c'est élèver la société*³.

Pendant la période 1869-1878 ont aussi fonctionné à Galați des écoles privées. Telles ont été le «*Ἑλληνικὸν Ἐκπαιδευτήριον*» (*Institut Hellénique*) de A. Vénieris⁴ et le «*Ἑλληνικὸν Λύκειον*» (*Lycée Hellénique*) de Ch. Mitropoulos, fondées en 1859⁵. Tous les deux écoles étaient divisées en écoles primaires, «*helléniques*» et gymnases (lycées), et celle de Mitropoulos avait en plus une école de commerce⁶. Les écoles de Mitropoulos et Vénieris étaient considérées comme *la gloire* des Grecs de Roumanie, ayant servi avec efficacité l'Hellénisme. Mais en 1876 on témoigne que ces écoles ont risqué de suspendre leur fonctionnement à cause des problèmes financiers,

*parceque personne n'a pensé de venir en aide à ces deux athlètes de l'éducation grecque, Mitropoulos et Vénieris*⁷.

A Galați fonctionnait aussi depuis 1855 une *institution de jeunes filles* privée sous la direction d'Hélène Papadopoulou⁸.

Nous citons aussi que *la communauté grecque de Buzău* avait fondé en

1. Ministère des Affaires Étrangères au Consul de la Grèce à Galați, 3 juillet 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3.

2. Le Syllogue pour la propagation des lettres grecques au Ministère des Affaires Étrangères, n° 881, 22 août 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3.

3. *Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 109, 15 février 1875, p. 438.

4. Voir *Κανονισμός τοῦ ἐν Γαλατσίῳ Ἑλληνικοῦ Ἐκπαιδευτηρίου. Συνταχθεὶς ἐπὶ τῇ βάσει Κανονισμῶν τῶν ἐν Ἑλλάδι καὶ Γαλλίᾳ Δημοσίων καὶ Ἰδιωτικῶν Ἐκπαιδευτηρίων* (Règlement de l'Institut Hellénique de Galați), Galați, 1859.

5. Voir *Κανονισμός τοῦ πρὸ πέντε ἡδὴ ἐτῶν ἐν Γαλατσίῳ ἐπὶ Χ. Π. Μητροπούλου, διδάκτορος τῆς Φιλοσοφίας, ἰδρυθέντος καὶ διευθυνομένου Λυκείου* (Règlement du Lycée Hellénique de Mitropoulos à Galați), 1864.

6. Voir le programme des leçons de l'Institut Hellénique de Vénieris dans *Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 89, 29 août 1874, p. 356, et le programme des leçons du Lycée Hellénique de Mitropoulos, *Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 31, 24 août 1873, p. 118 et dans *Ἡ Ἴρις* (Iris), n° 253, 10 août 1873, p. 4.

7. *Ἡ Ἴρις* (Iris), n° 314, 25 août 1876, p. 2.

8. *Οἱ Σύλλογοι Βραΐλας* (Les Syllogues de Brăila), n° 34, 8 septembre 1873, p. 134.

1872 une école primaire le «*Ένωσις*» (*Union*)¹, que celle de Călărăssi avait fondé en 1875 une école primaire² et qu'à Calafat fonctionnait, fondée par la communauté grecque en 1870, une école de garçons, divisée en école mutuelle et école «hellénique», où l'on enseignait le grec ancien³.

A Constanța⁴ on témoigne que la communauté grecque avait fondé une école «hellénique» et qu'elle entretenait aussi une école primaire⁵. Le Syllogue pour la propagation des lettres grecques, ayant soin pour ces deux écoles, leur avait envoyé les livres nécessaires⁶.

Nous disposons également des renseignements pour la communauté grecque de Giurgiu laquelle entretenait en partie deux écoles privées: une école primaire de garçons fondée en 1860, où enseignait Steph. Solomonidis de Chypre⁷, et une institution de jeunes filles, fondée en 1867 par Moschoula Doucas⁸.

Pour les écoles de Soulina nous avons des témoignages indirects: la Société locale pour la propagation des lettres grecques «*Ελληνική Φιλεκπαιδευτική Ἀδελφότης*» entretenait en 1875 une école primaire de garçons et avait l'intention de fonder une institution de jeunes filles⁹.

A Toulcea aussi nous citons en 1874 une Société pour la propagation

1. Consul général de la Grèce à Bucarest au Ministère des Affaires Étrangères, n° 1007, 4 juillet 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3. Voir: Κανονισμός τῆς ἐν Βουζαΐφ Ἑλληνικῆς Σχολῆς «Ἡ Ἑνωσις» διευθυνομένης ὑπὸ Ἀγιστείδου Ἰωαν. Φοίβου, 5 Μαΐου 1872 (Règlement de l'école Grecque «l'Union» à Buzău, 15 Mai 1872), A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3. Voir aussi: Thomas Petrou, Agent Consulaire à Buzău, à Kl. Rangavis, n° 194, 15 mai 1874, A.Y.E./K.Y., 1874, 77/2.

2. Οι Σύλλογοι Βραΐλας (Les Syllogues de Brăila), n° 132, 27 octobre 1875.

3. La Communauté Grecque de Calafat au Ministère des Affaires Étrangères, 5 novembre 1870, A.Y.E./K.Y., 1870, 36/5; Ἡ Ἰρις (Iris), n° 130, 20 mai 1870, pp. 2-3.

4. Voir S. Manassis, «Ἡ Ἑλληνικὴ Κοινότης Κωνσταντίνης Ρουμανίας» (La Communauté Grecque à Constanța de Roumanie), *Mélanges Octave et Melpo Merlier*, t. II, Athènes, 1956, pp. 75-115.

5. Vice-Consul de la Grèce à Constanța à D. Voulgaris, Premier Ministre de la Grèce, 1 mars 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3.

6. Le Syllogue pour la propagation des lettres grecques au Ministère des Affaires Étrangères, n° 745, 27 mars 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3.

7. Ch. Zarnalis, Vice-Consul de la Grèce à Giurgiu, au Ministère des Affaires Étrangères, n° 52, 22 février 1872, A.Y.E./K.Y., 1872, 77/3.

8. A. Manos, Consul de la Grèce à Bucarest, au Ministère des Affaires Étrangères, n° 1037, 26 juillet 1871, A.Y.E./K.Y., 1871, 77/3; Ἡ Ἰρις (Iris), n° 162, 8 août 1871, p. 1.

9. La Société pour la propagation des lettres grecques à Soulina, au Ministère des Affaires Étrangères, n° 4, 23 janvier 1875, A.Y.E./K.Y., 1875, 77/2.

des lettres grecques («Φιλεκπαιδευτική Ἀδελφότης») qu'elle entretenait une école de garçons, divisée en école mutuelle et école «hellénique», et une institution de jeunes filles¹.

Enfin on témoigne que les Grecs d'Ismail², de Turnu-Măgurele³, de Turnu-Severin⁴ et d'Urlați⁵, avaient l'intention de fonder des écoles, mais nous ne savons pas si ces projets ont été réalisés.

Nous avons suivi l'activité de l'Hellénisme de Roumanie au sujet de l'instruction pendant la période 1869-1878 telle qu'elle se présente d'après les sources grecques. On peut conclure de ce qui vient d'être exposé que:

1) Les communautés grecques de Roumanie connurent à cette époque un essor digne des plus florissants centres de la diaspora hellénique.

2) L'action de l'État Grec comme centre national vis-à-vis ces communautés se limitait à l'assistance morale et l'encouragement offerts par les Consulats Grecs de Roumanie et, en particuliers, en ce qui concernait l'instruction, par le Syllogue pour la propagation des lettres grecques.

3) Les communautés grecques gardaient le premier rôle à la fondation des écoles; elles développaient une grande ou petite activité selon leurs possibilités et leur zèle.

4) Pendant cette période on ne témoigne pas des difficultés ou des interventions au fonctionnement des écoles grecques de la part des Autorités locales.

5) Aux communautés grecques ont fonctionné des écoles: a) fondées et entretenues par la communauté, b) fondées et entretenues par les Syllogues ou Sociétés locales, dans les buts desquels étaient l'encouragement et la propagation de l'éducation grecque, c) privées et d) privées entretenues en partie par la communauté.

6) Les écoles grecques fondées et fonctionnées en Roumanie étaient

1. Th. Guinis, *Vice-Consul de la Grèce à Toulcea, au Ministère des Affaires Étrangères*, n° 130, 6 avril 1874, A.Y.E./K.Y., 1874, 77/2.

2. Alex. Léonardos, *Vice-Consul de la Grèce à Ismail, au Ministère des Affaires Étrangères*, n° 6, 9 janvier 1876, A.Y.E./K.Y., 1876, 77/3.

3. 'H 'Ιρις (Iris), n° 255, 26 août 1873, p. 4.

4. *Ibid.*

5. J. Messinejis, *Vice-Consul de la Grèce à Urlați, au Ministère des Affaires Étrangères*, n° 18, 29 janvier 1874, A.Y.E./K.Y., 1874, 36/5. Voir aussi *Κανονισμός τῆς ἐν Βουρλατίῳ Ἑλληνικῆς Κοινότητος* («Ἑλληνική Ἀγαθοεργὸς Ἀδελφότης»), 23 Δεκεμβρίου 1873 (Règlement de la Communauté Grecque de Urlați, 23 décembre 1873), A.Y.E./K.Y., 1874, 36/5.

d'enseignement primaire à l'exception de deux écoles de Mitropoulos et Vénieris à Galați où il y avait des lycées.

7) On témoigne le fonctionnement de 18 écoles de garçons et de 7 institutions de jeunes filles, dont 13 écoles de garçons et 3 institutions de jeunes filles ont été fondées pendant la période 1869-1878. Plus spécialement 7 de ces écoles de garçons et une institution de jeunes filles ont été fondées par les communautés grecques, 3 écoles de garçons et 2 institutions de jeunes filles ont été fondées par les Syllogues ou les Sociétés locales, 8 écoles de garçons et 4 institutions de jeunes filles ont fonctionné comme écoles privées.

Tout cela donne une image assez claire du mouvement intellectuel de l'Hellénisme de Roumanie pendant la période 1869-1878, image qui pourrait sûrement être complétée par l'étude des sources roumaines.